

Comment alimenter mon CET ?

Rappel des conditions pour alimenter le compteur CET

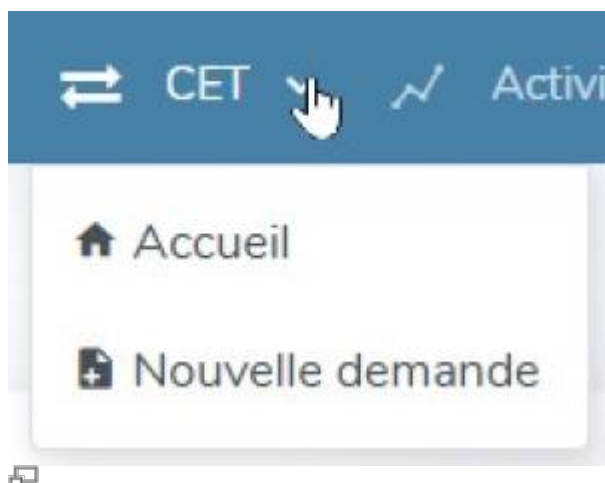
Pour pouvoir alimenter votre compte CET, entre le 1er novembre et le 31 décembre, vous devez avoir utilisé au moins 20 jours de congés sur le compteur CA de l'année civile en cours entre le 1er janvier et le 31 décembre de cette même année. À noter : Si vous exercez vos fonctions à temps partiel, ce minimum de 20 jours est proratisé* en fonction de vos obligations de service.

*Calculé et mouvement saisi par le SRH.

L'application Agate-Tempo vous permet de verser des jours de congés sur votre compte épargne-temps. Il existe deux chemins d'accès pour effectuer une demande d'alimentation :

- 1. Depuis le menu CET
- 2. Depuis la page d'accueil du menu CET

Chemin 1 : Depuis le menu CET



Chemin 2 : Depuis la page d'accueil du menu CET



Quelle que soit le chemin choisi, vous accédez au formulaire de demande CET Agate-Tempo.

Démo: Alimenter son compte CET.

[alimentation_cet_agent.mp4](#)

From:
<https://cnrs-manuels.ohris.info/> - **Manuels Agate-Tempo**

Permanent link:
https://cnrs-manuels.ohris.info/doku.php/module_cet:comment_alimenter_mont_cet

Last update: **20/11/2025**

